

CESSATION D'ACTIVITE AVEC MAINTIEN PROVISOIRE AU REGISTRE DU COMMERCE

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire P2 (Cerfa n° 11678*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité.

➤ PIECES A FOURNIR

- Restitution de la carte d'artisan.
- Extrait Kbis.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité.

➤ FRAIS

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 93,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr